

*Document à conserver*

## DISPOSITIF ULIS

## Contributions Financières Année 2025-2026

Tarification Annuelle : ❶		<u>Présence/semaine</u>			
Externe :	665 € Contribution des familles ❷	1 jour	2 jours	4 jours	5 jours
Demi- pensionnaire:	Contribution des familles * + repas	855 €	1 048 €	1 431 €	1 709 €
Pensionnaire :	Contribution des familles + repas + hébergement		1 nuit	2 nuits	4 nuits
<b>POUR TOUS :</b>	Outil Digital ❸ 320 €		1 547 €	2 428 €	3 026 €

❶ A cette somme s'ajoute une **provision pour frais annexes** d'un montant de 250 € comprenant les frais suivants : Cotisations aux associations (adhésion à l'association des anciens élèves de 1 €) livres, papeterie et travaux de reprographie, taxe sur le droit de reprographie, photos individuelles et de classe, assurance **obligatoire pour tous**, contre les accidents du travail, badge d'accès, une provision pour les visites de classes (régularisation en fin d'année sur dépenses réelles).

Ces frais annexes sont intégrés au prélèvement mensuel.

❷ **Les contributions pour un externe** concernent les frais d'animation, de surveillance en cours de journée (permanences, études, contrôles surveillés, goûter, etc...), de maintenance et de rénovation des équipements mobiliers et immobiliers.

❸ **Outil Digital (IPAD) :**

Une participation de 320 € par an est demandée (pour la tablette, les applications, supervision...) facturation de 35 € (câble ou chargeur perdu), 130 € (casse ou sinistre de l'outil digital).

*280 € pour les familles dont le quotient familial (Revenu Fiscal de Référence/Nombre de parts) est inférieur à 10 000 €. Fournir l'avis d'imposition.*

La tablette devient pleine propriété de l'élève s'il reste **2 ans à l'Institut de Genech.**

**S'il quitte l'Institut avant les 2 ans, 2 possibilités :**

- Restitution à l'Institut si la tablette est en bon état de fonctionnement
- Sinon, facturation en fonction de la valeur résiduelle.

Les changements de régime ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel à la rentrée des vacances de Noël et de printemps. Ils doivent être précédés d'un rendez-vous avec la coordinatrice de l'ULIS et accompagnés d'un courrier adressé au Secrétariat et au Service Comptabilité.

### Remarques :

- L'inscription ou la réinscription **ne devient effective qu'après le versement de début Juillet**, cette somme faisant partie du montant global annuel.
- En cas de désistement pour cause de force majeure avant le 1<sup>er</sup> septembre 2025, 50 % du versement de Juillet sont récupérables.
- Les périodes de stage ne sont pas déductibles. Elles sont prises en compte dans le montant annuel.

- Pour les **internes** logeant à l'Institut, un état des lieux du matériel et du mobilier mis à la disposition sera effectué à la rentrée. La somme de **90 Euros** sera facturée en garantie. Son remboursement s'effectuera en fin d'année, après constat des lieux, avec régularisation en fonction des dégradations observées.

## REGLEMENTS

- **Acompte de juillet :**

Une confirmation d'inscription est demandée en juillet : 200 € pour les externes, 260 € pour les demi-Pensionnaires, 450 € pour les internes.

Sans règlement de cet acompte, votre inscription ne sera prise en compte.

- **Mensualités :**

Après l'acompte de juillet, prélèvements automatiques selon le tableau ci-dessous.

Pour les familles qui souhaitent payer séparément, vous pouvez joindre 2 RIB en précisant le nom et prénom de votre enfant.

	<i><b>Demi- Pension 1 jour</b></i>	<i><b>Demi- Pension 2 jours</b></i>	<i><b>Demi- Pension 4 jours</b></i>	<i><b>Demi- Pension 5 jours</b></i>
Contributions financières	855 €	1 048 €	1 431 €	1 709 €
Avance sur frais annexes	+ 250 €	+ 250 €	+ 250 €	+ 250 €
Tablette	+ 320 €	+ 320 €	+ 320 €	+ 320 €
Votre versement de Juillet	- 260 €	- 260 €	- 260 €	- 260 €
Total	----- 1 165 €	----- 1 358 €	----- 1 741 €	----- 2 019 €
➤ <b>Prélèvement</b> de Septembre à juin inclus	<b>116 €</b>	<b>134 €</b>	<b>171 €</b>	<b>199 €</b>
➤ <b>Remarque :</b> le montant peut varier en fonction des options payantes, prestations complémentaires ou attribution d'une bourse				
➤ <b>Début juillet :</b> émission d'une facture de régularisation éventuelle des frais(en + ou en -)				

**Pour les tarifs d'un élève interne : Veuillez-vous rapprocher du service comptabilité.**

Pour les **internes** logeant à l'Institut, un état des lieux du matériel et du mobilier mis à la disposition sera effectué à la rentrée. La somme de **90 Euros** sera facturée en garantie (en décembre). Son remboursement s'effectuera en déduction de la facture de juillet, après constat des lieux, avec régularisation en fonction des dégradations observées.

- **Pour bénéficier du prélèvement automatique :**

Retournez au secrétariat votre dossier de confirmation d'inscription (fin juin) avec :

1. Votre chèque d'acompte. (2 chèques si responsable différent pour le paiement de la scolarité)
2. L'autorisation de prélèvement renseignée pour chaque famille (2 feuilles complètes si RIB différent).
3. Y agraffer votre relevé d'identité bancaire, à renouveler chaque année.